



PROCES-VERBAL

DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU COMITE DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (ITIE-RCA)

Le 19 Mars 2009, s'est tenue dans la salle de conférence de l'hôtel AZIMUT, la première session ordinaire du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA au titre de l'année 2009, aux fins d'examiner pour adoption le premier rapport national sur la collecte et la conciliation des données statistiques du secteur minier de l'exercice 2006, le Code de Déontologie et le Règlement Intérieur du Secrétariat Technique.

Etaient présents :

Représentants du pouvoir public :

- **NAMSIO Obed**, Directeur de Cabinet du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, Vice Président du Comité de Pilotage ;
- **MOÏDOKANA Robert**, Secrétaire Technique de l'ITIE-RCA, Rapporteur ;
- **FEIGOUDOZOUI Jean Sylvain**, Représentant du Ministère en charge des Mines ;
- **NGANARE Aimé**, Représentant du Ministère en charge des Mines ;
- **KOLI Timothée**, Représentant du Ministère en charge du Commerce ;
- **BOMBA Jean Claude**, Représentant du Ministère en charge de l'Environnement ;
- **POUTOU Jean Claude**, Représentant du Ministère en charge des Finances et du Budget ;

Représentants de la Société Civile :

- **TONNET Albertine**, Représentant des Centrales Syndicales ;
- **PANIKA BENGUERE Sylvie Jacqueline**, Représentant des Médias Privés ;
- **NOTE KOÏMARA David**, Représentant des Médias Publics ;

- **MATHAMALE Jean Jacques**, Représentant des ONGS centrafricaines ;
- **MAGNA VENANT Serge**, Représentant des Elèves et Etudiants ;
- **NZALA Célestin**, Représentant de l'Ordre des Avocats.

Représentants du secteur minier :

- **SOUEMBOT GOGO Gervais R.**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières en Centrafrique ;
- **ZAKARIA Patrice**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières en Centrafrique ;
- **BODE-POUTOU F. Landry**, Représentant des Bureaux d'achat.

Etaient absents :

- **BOKIA Bendert**, Représentant du Ministère en charge de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- **TANGOA Stève**, Représentant des sociétés minières en phase d'exploration ;
- **SPEINER Léo**, Représentant des Bureaux d'achat ;
- **NAMKOÏSSE Raymond**, Représentant du Ministère en charge des Finances et du Budget.

La séance a été ouverte à 12 heures 48 minutes par le Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Dans son allocution de circonstance, le Ministre d'Etat a exhorté les membres du Comité de Pilotage à examiner avec munitie et sans passion le premier rapport ITIE-RCA.

Car a-t-il poursuivi, en adhérant à l'ITIE, le Gouvernement entend doter le pays d'instrument dont le développement et la pérennisation contribueront à la restauration et à la consolidation du climat de confiance avec nos compatriotes et partenaires financiers.

A ce titre a-t-il dit, ceux-ci nourrissent les attentes légitimes de voir les recettes générées par le diamant, l'or, l'uranium contribuer de manière efficiente au renforcement de la croissance économique, à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté.

Avant de demander aux membres d'examiner et valider les projets du Règlement Intérieur et du Code de Déontologie qui sont les outils du fonctionnement du Secrétariat Technique, le Ministre d'Etat a souhaité plein succès aux travaux de la première session ordinaire du Comité de Pilotage au titre de l'année 2009.




Sur ce, le Ministre d'Etat, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA a suspendu la séance.

A la reprise de la séance qui a été présidée par Monsieur Obed NAMSIO, Directeur de Cabinet du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, Vice Président du Comité de Pilotage, il a été procédé à l'examen du rapport sur la collecte et la réconciliation des données statistiques du secteur minier au titre de l'année 2006.

L'examen a consisté essentiellement à l'analyse sur la forme du rapport. Les reformulations des phrases ont été faites d'un paragraphe à un autre.

Ainsi le rapport de l'Administrateur Indépendant a été adopté avec amendements sur la forme.

Quant au Code de Déontologie, il a été adopté avec amendement qui a porté sur la suppression de l'article 29 ancien qui énonce que « **dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le membre de l'ITIE ne peut accepter de cadeau ou invitation que sous l'une des deux conditions suivantes :**

Lorsque le cadeau n'est pas onéreux. Exemple calendrier, agenda...etc.

Lorsque l'invitation est d'ordre professionnel et s'adresse à l'ITIE-RCA ».

Le Code initial de 33 articles a été ainsi réduit à 32.

Quant au Règlement Intérieur, il a été aussi adopté avec amendements et qui ont porté sur la suppression des articles suivants :

Article 4 « pour être nommé membre des organes de l'ITIE-RCA, l'agent doit comprendre l'initiative en elle-même ; connaître l'industrie extractive notamment toutes les activités de l'amont de l'industrie extractive, le cadre institutionnel et réglementaire qui régit ses activités et surtout les paiements auxquels les sociétés de cette industrie sont soumises ; connaître les procédures de liquidation des paiements exigés par le Gouvernement aux sociétés de l'industrie extractive ; avoir des compétences relatives à l'analyse des politiques publiques afin d'apprécier les choix d'investissement que le Gouvernement fait avec les revenus tirés de l'industrie extractive ».

MB



Article 32 « la suspension ne peut être levée qu'après remboursement de la valeur détournée et/ou l'expiration du délai qui lui est fixé par le Comité de Pilotage ».

Article 33 « la radiation est de la compétence du Conseil National qui siège en conseil de discipline, sur proposition du Comité de Pilotage ».

Empêché, le Vice Président a été remplacé à la présidence de la séance par Monsieur Aimé NGANARE, Chargé de Mission en matière des Mines, Membre du Comité de Pilotage pour l'examen du Règlement Intérieur et des divers inscrits à l'ordre du jour.

Procédant de la même manière selon la méthodologie adoptée, le projet du règlement intérieur de 42 articles réduit à 40 a été adopté avec amendements.

Les divers ont été essentiellement axés sur la question des frais de session de la première session de Septembre 2008. Sur ce point, le Rapporteur a informé les membres des dispositions qui sont prises à cet effet et a sollicité la patience des participants dont il loue le patriotisme.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée à 18 heures 45 minutes pour être reprise à 19 heures 50 minutes avec le discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, Président du Comité de Pilotage.

Dans son discours de clôture, le Ministre d'Etat a félicité les participants pour le travail accompli et leur détermination a œuvré pour la mise en œuvre effective de la transparence dans la gestion des revenus des industries extractives.

C'est à 20 heures 05 minutes que le Ministre d'Etat a déclaré ~~en~~ clos les travaux de la première session du Comité de Pilotage de l'année 2009.

Fait à Bangui, le **19 MAR 2009**

LE RAPPORTEUR

Robert MOÏDOKANA

LE PRESIDENT

Lt. Col. Sylvain NDOUTINGAI

